



# ARCANGUES ARRANGOITZE

## MAIRIE HERRIKO ETXEA

Arcangues, le 29 mars 2024.

**Objet** : Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie d'Arcangues, le

**Jeudi 11 avril 2024**  
**A 19h à la Salle d'honneur de la Mairie**

### **ORDRE DU JOUR (sous réserve de modifications) :**

Adoption du PV de la séance du 19 mars 2024

#### **I- Affaires générales et ressources humaines :**

- 1- Autorisation de signature de la convention avec le Comité des fêtes pour l'organisation des fêtes communales 2024
- 2- Mise à jour du tableau des emplois – poste de responsable administratif et financier
- 3- Instauration de la prime pouvoir d'achat pour les personnels de la commune pouvant en bénéficier

#### **II- Finances publiques :**

- 4- Compte Financier Unique 2023 – Désignation du président de séance
- 5- Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget principal
- 6- Approbation du Compte Financier Unique 2023 des budgets annexes
- 7- Affectation du résultat du budget général
- 8- Budget général : amortissement des biens
- 9- Budget général : rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 10- Vote des subventions et participations 2024
- 11- Vote des taux des taxes locales pour l'année 2024
- 12- Présentation et vote du budget général 2024
- 13- Présentation et vote des budgets annexes 2024 – Budget « Locaux commerciaux »
- 14- Présentation et vote des budgets annexes 2024 – Budget « Vente objets et produits locaux »
- 15- Présentation et vote des budgets annexes 2024 – Budget « Arrangoitze »
- 16- Attribution des bourses aux étudiants pour l'année 2024

### III- Intercommunalité

17- Département des Pyrénées-Atlantiques : participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement

**IV - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation du conseil municipal qui lui a été accordée pour accomplir certains actes de gestion courante** - (délibération en date du 23 mai 2020). Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L2122-22 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

M. ECHEVERRIA Philippe.